

An die AG VW Comunitas



Bern, 16 avril 2018

Abaissement graduel du taux de conversion appliqué par la caisse de prévoyance Comunitas dès le 1^{er} janvier 2020

Madame,/Monsieur,

L'espérance de vie de la population suisse augmente continuellement depuis des années. Notre société peut s'en réjouir, mais cela met les caisses de pension au-devant de grands défis, ce d'autant plus que les perspectives de rendement des placements financiers, lesdits «troisièmes cotisants», restent très limitées, à cause essentiellement des taux faibles voire négatifs au niveau mondial. Ces deux évolutions ont une influence considérable sur les obligations (rentes) des caisses de pension.

L'objectif premier de la stratégie de la fondation Previs Prévoyance est de garantir les retraites sur le long terme, et donc aussi pour les générations futures. Par conséquent, la commission de prévoyance de la caisse de prévoyance Comunitas, élue lors de l'assemblée des délégués du 21 juin 2017, a décidé d'appliquer également les paramètres actuariels de la fondation à la caisse de prévoyance Comunitas. Le 23 mars 2018, le Conseil de fondation a approuvé la requête de la commission de prévoyance.

Abaissement du taux de conversion à 5.5% au 1^{er} janvier 2022

L'allongement de la durée de versement des rentes a pour effet qu'au moment de la retraite, l'avoire de vieillesse épargné devra à l'avenir couvrir une plus longue durée. Si cette situation est prise en compte comme il se doit, le financement des prestations sera assuré et la stabilité de la caisse de pension sera garantie.

Pour garantir ces versements supplémentaires, le taux de conversion appliqué par la caisse de prévoyance Comunitas pour les nouveaux retraités sera abaissé comme suit (partie obligatoire et surobligatoire de la LPP):

Année	Taux de conversion actuel	Nouveau taux de conversion
2018	5.8%	5.8%
2019	5.8%	5.8%
2020	5.8%	nouveau: 5.7%
2021	5.8%	nouveau: 5.6%
2022	5.8%	nouveau: 5.5%

Le taux de conversion permet de calculer la rente de vieillesse annuelle sur la base de l'avoir de vieillesse à l'âge de la retraite. Exemple: un avoir épargné de CHF 300'000 à 65 ans, à un taux de conversion de 5.5%, donne une rente de vieillesse annuelle à vie de CHF 16'500.

À partir de 2020, la caisse Comunitas s'alignera donc sur les taux de conversion déjà abaissés par les autres caisses de prévoyance. La Previs ne prévoit pas de mesures de compensation pour amortir la diminution des prestations. Compte tenu des dispositions réglementaires et des aspects fiscaux, les employeurs peuvent augmenter le niveau de prestation en effectuant des apports. Sur www.previs.ch/cp-comunitas, vous trouverez des informations détaillées sur les taux de conversion jusqu'à l'âge de 65 ans et au-delà.

Fin avril 2018, toutes les personnes assurées recevront par la poste une lettre accompagnée de leur certificat d'assurance personnel actualisé. Nous communiquons cette information en décalé afin de vous donner le temps nécessaire pour vous préparer aux éventuels retours de vos employés. Nous restons bien entendu à votre disposition ainsi qu'à celle de vos collaboratrices et collaborateurs pour toute question ou tout renseignement complémentaire.

Adaptation du règlement de prévoyance

Dans notre lettre du 22 septembre 2017, nous vous avons **informé/informée** des modifications apportées au règlement à compter du 1^{er} janvier 2018. Nous profitons de l'occasion pour attirer une nouvelle fois votre attention sur l'aperçu des modifications (article actuel/nouvelles dispositions) et sur le règlement de prévoyance en vigueur. Vous pouvez également consulter ces documents sur notre site internet www.previs.ch/cp-comunitas.

Nous vous saurions gré de prendre bonne note de ce qui précède et vous remercions de la confiance que vous accordez à la Previs. Nous nous tenons volontiers à votre disposition en cas de question et vous prions d'agréer, Madame,/Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stefan Muri
Geschäftsführer



Nathalie Sesiani
Leiterin Vorsorge Leistung
Mitglied der Geschäftsleitung